

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des sports*

Tél. 03 20 66 58 02

DECISION N°DEC/2024/SP/109

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mars 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Considérant l'organisation de la manifestation sportive OXYG'HEM du jeudi 9 mai 2024, nécessitant la mise à disposition du parking extérieur de l'Ecole Nationale de Police.

Considérant l'avis favorable émis par le directeur de l'Ecole Nationale de Police de Hem

Décide

ARTICLE 1^{er} : D'accepter les conditions d'utilisation du site énoncées dans la convention d'occupation temporaire.

ARTICLE 2 : De signer la convention avec l'Ecole Nationale de Police.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le 30 avril 2024



Le Maire de HEM,



Francis VERCAMER

